

COMMISSARIAT DE NOISY LE GRAND QUI VEUT LA PEAU DU COMMANDANT H...?

A l'heure où l'administration cherche désespérément un point de compression pour endiguer l'hémorragie suicidaire qui saigne la police nationale, d'autres s'évertuent à frapper un homme déjà à terre. Stratégie des mille entailles, sans doute...

Pourtant, avant 2016, rien ne semblait destiner le commandant H. au naufrage administratif. Ancien officier de paix, particulièrement expérimenté et très apprécié de ses troupes, ce chef de SSP pouvait légitimement aspirer au poste d'adjoint de son commissariat du sud de la Seine Saint Denis.

C'était sans compter sur l'arrivée d'un nouveau chef de service n'ayant manifestement pas saisi toutes les subtilités de la gestion des ressources humaines enseignée à Saint Cyr au Mont d'Or.

Focalisant très rapidement sur une brigade de roulement, le chef de circonscription chargeait son collaborateur de déclencher des actions disciplinaires tous azimuts.

Le commandant pronant une méthode de management plus douce, le commissaire offusqué signalait aussitôt au DTSP 93 le comportement inadmissible de ce réfractaire à l'adjudantisme primaire.

Accusé d'intempérance, de paresse et de déloyauté, notre officier retors se retrouvait chaudement "habillé pour l'hiver", sans jamais en être informé. Il ne découvrira le costard taillé sur mesure par le courageux commissaire qu'en 2019, lors de la consultation de son dossier disciplinaire...

A partir de ce moment, le commandant H. va se défendre, obtenant notamment l'annulation de sa notation par le tribunal administratif.

Mais le hachoir à flics est en marche

et rien ne l'arrêtera.

La médecine de contrôle ne décèle aucun marqueur de l'intempérance ? Qu'à cela ne tienne, le projecteur sera braqué sur le manque de loyauté. Facile : inutile de démontrer, d'apporter des preuves. Toute l'accusation peut ne reposer que sur de simples allégations balayant par là-même les excellents états de service du commandant aussitôt catalogué dans la rubrique des officiers devenus mauvais du jour au lendemain.

Le bruit et la fureur sont plus forts que la raison...

La suite, vous l'imaginez : bien que truffée d'in vraisemblances et frappée du sceau de l'amateurisme, la procédure disciplinaire suivra son cours sans la moindre remise en cause, et ce jusqu'à la comparution de l'intéressé devant le conseil de discipline.

Résultat : exclusion temporaire de fonctions et, double peine qui ne dit pas son nom, mutation article 25 dans un placard bien éloigné de son domicile. Circulez, y'a rien à voir !

Mais le plus étonnant dans ce dossier est l'incroyable inertie de la DSPAP qui ne s'interroge pas sur le bilan de ce chef de service : en deux ans, cinq fonctionnaires sont mutés au titre de l'article 25, trois armes de service sont dérobées dans les locaux du SAIP et, funeste épilogue, un gardien de la paix, affecté contre son gré à l'accueil du commissariat, se donne la mort en janvier 2018.

Et le commandant H., enfin tranquille ? Allons donc ! Dans l'affaire du vol des armes au SAIP à laquelle il est totalement étranger, l'IGPN fait des propositions de sanctions, à l'encontre de qui ? du chef de ce service ? Non ! Enfin, vous n'y pensez pas ! Ca y est , vous avez deviné... Moralité : Selon que vous serez puissant ou misérable... vous connaissez la suite.

